

1ER MARS 2023
DOSSIER DE PRESSE

Nous protéger

Niche parlementaire 2023
Groupe Ecologiste



Introduction

Depuis juin 2022, le constat fait par les député·es écologistes n'a pas évolué. Notre société vit sous l'impact conjugué de plusieurs périls : climatiques, sociaux, sociétaux. Ce mois de mars 2023 vient, de manière frappante, confirmer ce diagnostic. Après plus de 40 jours sans pluie, nos terres s'assèchent, et laissent planer un voile extrêmement menaçant sur l'été à venir. Le « Mars rouge » aggravera les difficultés des plus précaires d'entre nous à subvenir à leurs besoins les plus primaires. Les paroles et actes terroristes d'extrême droite se répandent dans l'indifférence générale.

En bref, nos vies sont déjà bousculées et vont continuer de l'être, durablement.

Il est temps d'agir, c'est inévitable.

Il faut prendre des mesures qui répondent concrètement à ces trois urgences pour nous protéger, permettre à nos concitoyen·nes de répondre à leurs besoins essentiels, d'améliorer la vie et d'enfin permettre d'entrevoir, collectivement, une autre façon de penser la société.

Pouvoir manger correctement et à sa faim est essentiel. Garantir à notre jeunesse un minimum pour vivre est essentiel. Avoir un endroit où habiter et s'y sentir en sécurité est essentiel. Lutter contre les injustices climatiques, le gaspillage, la négligence et la mise en danger de notre environnement est essentiel. Se reconnecter à la nature sereinement est essentiel. Vivre dans un pays qui refuse la haine et les discriminations est essentiel.

Les textes de la première niche parlementaire du groupe Écologiste de la 16e législature des donc des textes qui nous protègent des crises actuelles et celles à venir. Des textes pour que les combats qui nous attend ne laisse personne derrière et garantisse à toutes et tous des conditions de vie dignes et respectables.



Sommaire

01

Introduction

02

Sommaire

03

Nous protéger de la
vie chère

05

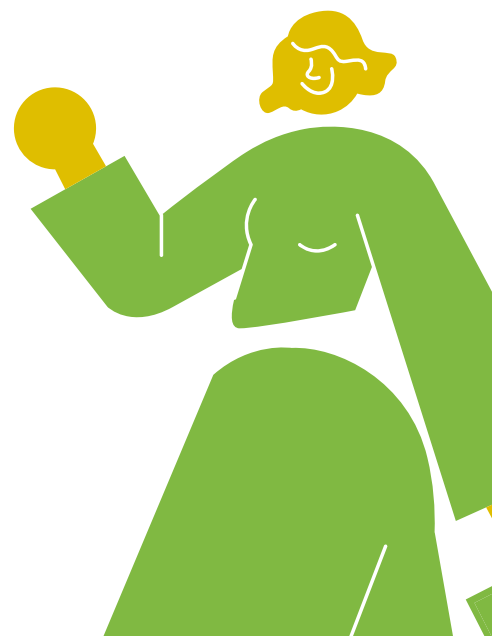
Lutter contre les
actions climaticides et
protéger notre lien à
la nature.

07

Nous protéger de la
haine

09

Les député·es qui
portent les textes



Protéger nos vies et notre dignité en garantissant notre qualité de vie et l'accès aux besoins essentiels.

Pour beaucoup, le COVID aura été un déclic : nous ne pouvons plus détourner le regard sur la précarité rampante parmi nos concitoyen·nes. Ne pas pouvoir manger à sa faim, devoir mal se nourrir pour des raisons d'économie, être étudiant et faire une queue interminable pour avoir accès à un repas chaud, ou encore voir sa maison de toute une vie s'effondrer : autant de situations indignes, trop souvent vécues dans l'indifférence générale.

Pour pallier l'urgence, mais aussi apporter des solutions concrètes pour prévenir la suite, le groupe Écologiste a déposé 3 propositions de loi qui apportent des solutions concrètes :

Mieux manger

Depuis janvier 2021, l'inflation atteint des niveaux sans précédent depuis 40 ans. C'est particulièrement le cas pour le prix des produits alimentaires. Alors que l'insécurité alimentaire concernait déjà 12 % des adultes en 2015, l'inflation sur les produits alimentaires fragilise désormais la situation de millions de personnes, avec des conséquences non négligeables sur la santé.

Dans ce contexte, de plus en plus de Français·es sont contraints de rogner sur les dépenses liées à l'alimentation, qui constituent souvent une variable d'ajustement en cas de difficultés budgétaires pour les ménages. D'après le Secours catholique, « huit millions de personnes sont ainsi considérées en situation d'insécurité alimentaire en France, une large part recourt à l'aide alimentaire pour se nourrir et beaucoup se privent régulièrement de repas ou sont contraints de consommer des produits à bas coût, souvent mauvais pour la santé ».

Face à la situation sociale, sanitaire et environnementale, les écologistes souhaitent permettre aux Français·es de mieux manger. Mieux manger en ayant les moyens financiers d'accéder à des produits de qualité. Mieux manger en rééquilibrant les menus de nos enfants vers le végétal, notamment les fruits et légumes. Mieux manger en cessant d'être empoisonné par des composés chimiques cancérigènes.

- **Prime alimentaire exceptionnelle pour tous les ménages** dans la limite d'un certain plafond, et ne pouvant être inférieure à 50 euros par personne et par mois.
- **Cantine scolaire : 2 menus végétariens par semaine, ou une option végétarienne à tous les repas**, au plus tard le 1er janvier 2025.
- **Interdiction des viandes contenant des nitrites ou nitrates ajoutés.**



Indemniser les dégâts sur les biens immobiliers causés par les retraits-gonflements des argiles

Ce phénomène de retrait et de gonflement des argiles (RGA) se caractérise par des mouvements alternatifs des sols argileux selon la variation de la teneur en eaux dans les sols : tantôt les argiles se rétractent et se fracturent en cas de sécheresse, tantôt elles se gonflent sous l'effet de l'accumulation en eau en cas de forte pluviométrie. Ces mouvements répétés et successifs entraînent des dégâts majeurs et visibles sur de nombreuses habitations. La structure des maisons se fragilise, des fissures apparaissent, et dans certains cas cela aboutit à une menace d'inhabitabilité ou même d'effondrement de la construction.

Le RGA est aussi le seul phénomène de catastrophe naturelle dont les effets apparaissent de manière différée, postérieurement aux épisodes de sécheresses. Ceci rend la causalité plus complexe à établir et, a fortiori, l'indemnisation de ce dommage plus aléatoire. Le mécanisme d'indemnisation par son inefficacité fait peser sur les propriétaires les conséquences du réchauffement climatique.

L'objectif de cette proposition de loi est donc de faciliter l'indemnisation des victimes du retrait-gonflement des argiles, par deux mesures fortes :

- **Modifier les critères de reconnaissance de l'État de catastrophe** pour augmenter le nombre de communes reconnues en état de catastrophe naturelle.
- **Rendre la procédure d'expertise plus efficace et impartiale, et rééquilibrer les rapports entre l'assurance et l'assuré**, en facilitant la reconnaissance du lien de causalité permettant d'obtenir une indemnisation au titre d'une catastrophe naturelle de sécheresse, en permettant de considérer que l'aggravation d'une fissure d'une construction constitue un élément nouveau de dégât pouvant ainsi entrer dans les préjudices indemnisés en cas de catastrophe naturelle de sécheresse.

Protéger les jeunes de la précarité

Un pauvre sur deux a moins de 30 ans. Les files d'attente à l'aide alimentaire ne désemplissent pas depuis la crise sanitaire et les associations se disent elles-mêmes dépassées par cette vague de pauvreté. Elles dénoncent le manque de solidarité nationale. Bien que la place d'un·e étudiant·e devrait être sur les bancs de l'université, 48,1 % des étudiant·es sont obligés de travailler pour compenser la faiblesse du système boursier. Pourtant, la responsabilité du salariat étudiant dans l'échec universitaire est documentée de longue date.

Les jeunes actifs, quant à eux, sont surreprésentés parmi les sans-emplois, et subissent de plein fouet la « flexibilisation » du marché du travail : ubérisation, contrats précaires et intérim, qui se caractérisent par de faibles rémunérations, une moindre couverture sociale et une incertitude à se projeter dans l'avenir.

Le groupe Écologiste refuse de continuer dans cette logique infernale de sacrifice de notre jeunesse, et propose deux mesures importantes :

- ouvrir l'éligibilité du revenu de solidarité active aux jeunes de 18 à 24 ans, qui en sont aujourd'hui privés
- multiplier par 4 le budget dédié aux bourses étudiantes et réorganiser en profondeur le système de bourses pour en augmenter le nombre de bénéficiaires et les montants.

Ces mesures sont évaluées à hauteur de 16 milliards d'euros, et **financées par une réforme de la fiscalité sur l'héritage qui supprime plusieurs niches fiscales injustifiées.**



Lutter contre les actions climaticides et protéger notre lien à la nature.

Pour nous protéger contre le réchauffement climatique, nous devons d'abord lutter contre toutes actions nuisibles à notre environnement : tout ce qui gaspille, consomme inutilement ou crée de la pollution.

En parallèle de cette lutte, nous devons préserver notre lien à la nature, protéger notre accès aux espaces naturels autour de nous, pour ne jamais oublier pourquoi c'est si important de se battre.

Interdire les jets privés

Les caprices d'une poignée de privilégié-es n'auront jamais autant pollué.

Alors que la lutte contre le changement climatique et ses effets néfastes est incontestablement le plus grand défi auquel nous sommes confronté-es, les dérives de quelques ultra-riches ruinent nos chances de gagner la bataille climatique et condamnent les efforts et l'avenir des Français-es.

Se déplacer avec un avion personnel est l'un des symboles de ces dérives. 1 % de la population mondiale est ainsi responsable de 50 % de ces émissions de l'aviation. Un rapport de l'ONG Transport & Environnement démontre que les jets privés sont 5 à 14 fois plus polluants que les avions commerciaux (par passager).

Cette proposition de loi pose ainsi une mesure simple et évidente : interdire les vols en jets privés.

- L'interdiction des services de transport aérien non réguliers de passager-es ne faisant pas l'objet d'une exploitation commerciale (exceptions données à certains vols d'intérêt général).
- L'interdiction des services non réguliers de transport aérien public de passager-es dont le nombre de passager-es est inférieur à soixante.



Interdire toute forme de publicité numérique et lumineuse dans l'espace public

La « chasse au gaspi » et la lutte contre les consommations d'énergie inutiles doivent être au premier plan des priorités nationales. Le choc énergétique actuel et l'inflation l'imposent.

Or quoi de plus inutile qu'un panneau publicitaire numérique ou lumineux ?

Un panneau numérique de deux mètres carrés consomme 7 000 kilowattheures (kWh) par an, ce qui équivaut à la consommation annuelle d'un foyer avec un enfant.

Ce développement de la publicité numérique et lumineuse et la société d'hyperconsommation qu'ils promeuvent n'est pas compatible avec les impératifs liés à la sobriété énergétique, à l'urgence écologique, à la protection de la santé publique et à la qualité des paysages urbains.

C'est pourquoi la présente proposition de loi modifie le code de l'environnement afin d'instaurer une interdiction générale de la publicité numérique et des publicités éclairées pour protéger le cadre de vie de tou·tes les citoyen·nes.

- L'interdiction de toute publicité numérique, éclairée ou lumineuse sur les voies de circulation publique, dans les aéroports, gares, stations et arrêts de transports en commun de personnes. Cette interdiction s'applique également aux publicités situées à l'intérieur d'un local lorsqu'elles sont visibles depuis la voie publique.

Garantir l'accès sûr et tranquille à la nature pour tou·tes les Français·es

Les Français aiment profiter de la nature. Ils sont nombreux, en particulier le week-end, à vouloir se promener en famille, faire un footing ou du vélo, etc. Or, cet accès à la nature est entravé depuis plusieurs années par la multiplication des accidents de chasse, en particulier sur des non-chasseurs, qui empêchent nos concitoyen·nes de jouir paisiblement de leur tranquillité et de se sentir en pleine sécurité.

D'après une enquête de l'IFOP réalisée en 2022, 70 % de la population française ne se sentent pas en sécurité en période de chasse, un chiffre en progression nette, de 9 points par rapport à 2016 et de 16 points par rapport à 2009. Ce sentiment est le plus fort chez les femmes (12 points de plus que les hommes) et chez les ruraux (c'est dans les communes rurales que ce sentiment est le plus fort, à 74 %).

Une solution permettant d'apaiser la situation fait consensus et est plébiscitée depuis plusieurs années : le dimanche sans chasse.



Nous protéger de la haine xénophobe

Depuis trop longtemps maintenant, la parole raciste et xénophobe se déverse dans notre société. Pire, les levées de boucliers et les légitimes résistances à ces haines se font de moins en moins audibles, que ce soit par lassitude ou par banalisation des idées.

Conséquences de cette normalisation, les actes terroristes d'extrême droite s'amplifient d'année en année, les signalements et les procès se multiplient. L'État doit prendre la mesure de cette menace, afin de se donner les moyens d'agir en profondeur.

De même, les réécritures de l'Histoire, sur les plateaux télévisés comme dans l'hémicycle, visant à occulter la face sombre de notre histoire, doivent être combattues avec force. C'est pour cette raison que le groupe Écologiste dépose une résolution pour reconnaître le rôle de la France dans les tueries du 17 octobre 1961.

Lutter et dresser un état des lieux exhaustif des groupuscules d'extrême droite

Les incidents, violences et même attentats liés à des groupuscules d'extrême droite se répètent et se sont considérablement amplifiés ces dernières années. Il ne faut plus avoir peur des mots : si tous ces événements ne sont pas du terrorisme, nous parlons pourtant d'une menace terroriste liée principalement à des groupes suprémacistes qui se dessine et prend corps sous nos yeux.

Partout, la menace monte. Partout, il ne passe pas un jour sans que l'extrême droite ne défile dans nos rues, agresse des militant·es politiques, ou même soupçonne certains de nos citoyen·nes d'actes malveillants en raison de leur couleur de peau. Pourtant, il n'existe pas, aujourd'hui, d'état des lieux de la menace terroriste suprémaciste dans notre pays. Et à cela s'ajoute le phénomène de radicalisation sur Internet. En décembre 2022, Europol a averti que la menace des communautés d'extrême droite transnationale en ligne menant à des attaques augmente. Cet avertissement faisait suite à une opération qui a conduit à signaler plus de 800 exemples de contenu violent ou « terroriste ». La menace est réelle et il faut la mesurer afin de la combattre : nous ne pouvons attendre un attentat et les morts qu'il pourrait engendrer pour enfin réagir.

Afin de mieux garantir la sécurité intérieure de notre pays, il faut donc d'abord un bilan très précis de l'ampleur du phénomène considéré. L'article unique de cette proposition de loi prévoit que le Gouvernement remette au Parlement dans les 6 mois un rapport dressant un état des lieux exhaustif de la menace terroriste d'extrême droite en France.

- **Le rapport doit notamment établir : une estimation du nombre de personnes ayant participé à au moins une action d'un groupuscule d'extrême droite**, formation ou séjour au cours des trois dernières années ; **une présentation, en tendance, du développement de ladite activité** et de ses locaux au cours des dix dernières années ou encore une analyse de la structure des groupuscules d'extrême droite et de leur financement.

Résolution – Reconnaître les massacres du 17 octobre 1961

Lors de la guerre d'Algérie, les « Français musulmans d'Algérie » souffrent sur le sol français d'un couvre-feu discriminatoire, les interdisant de circuler dans les rues de Paris et de banlieue parisienne entre 20 h 30 et 5 h 30 du matin. Face à cette mesure injuste, des milliers d'Algérien·nes décident de manifester pacifiquement le 17 octobre 1961. Cette manifestation est alors réprimée dans le sang, causant plusieurs centaines de morts et plusieurs milliers de blessés. Aujourd'hui, le nombre exact de ces victimes est encore imprécis, notamment du fait de la censure exercée par les pouvoirs publics de l'époque, et l'accès encore limité aux Archives nationales aujourd'hui.

Malgré les nombreux témoignages et travaux d'historiens et d'historiennes sur le sujet, la France peine à assumer pleinement sa responsabilité passée. En 2012, nous notons néanmoins une première étape en matière de reconnaissance officielle de cette répression sanglante par François Hollande, puis par Emmanuel Macron en 2021.

Cette proposition de résolution vise dès lors à reconnaître la responsabilité des autorités françaises de l'époque dans le massacre des manifestants et manifestantes algérien·nes du 17 octobre 1961. L'objectif est ainsi que le Parlement ajoute une portée normative aux actes reconnus de manière déclarative par les présidents François Hollande et Emmanuel Macron.

MESURES PROPOSÉES :

- **Reconnaissance de la responsabilité de la République française** dans la répression des manifestants et manifestantes algériens le 17 octobre 1961 et les jours qui ont suivi ;
- **Inscription du 17 octobre comme journée nationale de commémoration**, distincte de la date déjà convenue pour réunir l'ensemble des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ;
- **Création d'un lieu de souvenir à la mémoire des victimes** du 17 octobre 1961 ;
- **Assurer l'accès aux archives relatives à cet événement** pour tous les citoyens et citoyennes ;
- **Encourager la recherche sur ce crime** et favoriser la diffusion de ses résultats au plus grand nombre.



Les porteurs et porteuses de textes

Mieux manger



Francesca Pasquini



Sandra Regol

Indemniser les dégâts sur les biens
immobiliers causés par
les retraits-gonflements des argiles



Sandrine Rousseau



Marie Pochon

Sortir les jeunes de la précarité



Sophie Taillé-Polian



Jean-Claude Raux

Interdire les jets privés



Julien Bayou



Christine Arrighi

Interdire toute forme de publicité numérique
et lumineuse dans l'espace public



Delphine Batho



Lisa Belluco

Garantir l'accès sûr et tranquille à la
nature pour tou·tes les Françaises



Charles Fournier



Nicolas Thierry

Lutter et dresser un état des lieux exhaustif
des groupuscles d'extrême droite



Aurélien Taché



Hubert Julien-
Laferrrière

Résolution - Reconnaître les massacres
du 17 octobre 1961



Sabrina Sebaihi



Benjamin Lucas

Contact presse :

Selim BEN AMOR

Responsable de la communication

Groupe Écologiste / Assemblée Nationale

Tél : 06.41.86.04.56

Mail : selim.benamor.ecolo@assemblee-nationale.fr

